

7284/26

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 07 mai 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 07 mai 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives
contre les cyberattaques qui menacent l'Union ou ses États membres**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes